

Processus de filtrage



Certaines mesures doivent être mises en place par les organismes afin d'assurer la protection et le bien-être de leur clientèle. Ce processus, qu'on appelle filtrage, est appliqué à tous les bénévoles et est établi en fonction de postes déterminés. Il commence avant l'engagement du bénévole et se déroule tout au long de son implication avec l'organisme.

Le filtrage des bénévoles se fait à l'embauche, mais également tous les deux (2) ans systématiquement pour l'ensemble de nos bénévoles. Nous les remercions pour leur collaboration à participer à cette démarche si importante.

Vous êtes intéressés à une implication bénévole ? Pour connaître toutes les possibilités, consultez la section : [Où faire mon bénévolat ?](#)